



Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 328 citoyennes et citoyens

PV N° 3 / 2017

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôles des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques et les remercie de leur présence. Il excuse les personnalités qui n'ont pu se libérer.

Avant de poursuivre, le Président rend hommage à Monsieur Maurice Clivaz et à Monsieur Hubert Bonvin, tous deux récemment disparus. L'un et l'autre ont été d'ardents défenseurs de Crans-Montana et étaient reconnus comme étant des visionnaires engagés, respectueux et généreux. Ils ont fortement contribué à l'essor de notre région. En signe d'hommage, l'Assemblée se lève et observe une minute de recueillement.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour. Il désigne Messieurs Johnny Glettig, Zacchary Duc, Fabien Rey, Adrien Hendrick comme scrutateurs. Ceux-ci dénombrent 328 citoyennes et citoyens présents.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour. Le Président passe au prochain point de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19.06.2017

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président le résume et pose la question :

- *Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 19.06.2017 ?*

Le PV est approuvé par 325 OUI et 3 abstentions.

3. Validation du Règlement sur la gestion des déchets

3.1. Introduction

Le Président rappelle le contexte général qui a abouti au règlement soumis ce soir à l'Assemblée.

La Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la Protection de l'Environnement (LPE) fixe le principe de causalité, plus connu sous l'appellation de « pollueur-payeur ». Ainsi, celui qui génère des déchets doit en supporter les coûts d'élimination.

Le Tribunal Fédéral a rappelé en 2011, l'exigence de recourir à un système de financement par le biais de taxes causales incitatives. En clair, la taxation des coûts d'élimination des

déchets proportionnellement à leur poids ou leur volume est devenue obligatoire en Suisse.

Pour le Valais, la Loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) du 18 novembre 2010 confie aux communes les tâches relatives à la gestion des déchets urbains. Elle rappelle en outre que le financement de l'élimination des déchets urbains est réglé par les communes par le biais de taxes dont une partie au moins est fixée en tenant compte du type et de la quantité de déchets remis.

Sachant que le principe du « pollueur-payeur » sera introduit dans le Valais-romand à compter du 1^{er} janvier 2018, la partie germanophone du Canton ayant déjà adopté le principe de « taxe au sac » depuis quelques années, le Conseil communal de Crans-Montana est à pied d'œuvre depuis de longs mois. En collaboration avec les communes voisines, le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée le système qui lui paraît le plus simple, le plus efficace et le plus juste, la « taxe au sac ».

Monsieur Carlo Cliva, en charge du dicastère des Services publics, est invité à fournir toutes les explications utiles.

3.2. Explications

Monsieur Carlo Clivaz, en charge du dicastère des Services publics, informe l'assistance à l'aide d'un diaporama. Son propos porte notamment sur

- Le règlement proposé a été validé par les instances cantonales ainsi que par le surveillant des prix.
- Après approbation par l'Assemblée, le règlement devra être homologué par le Canton et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- Dès le 1^{er} janvier 2018, les coûts de la voirie seront couverts d'une part par une taxe de base servant au financement de l'infrastructure et d'autre part par une taxe de consommation, la taxe au sac servant à couvrir les coûts d'élimination des déchets urbains.
- La taxe de base est calculée en fonction du volume SIA des bâtiments occupés, soit de CHF 0.10 à CHF 0.20/m³ ; une réduction de tarif est accordée pour les locaux de stockage d'un volume supérieur ou égal à 500 m³.
- Le prix de vente d'un sac de 35 lt a été fixé par le Canton à CHF 1.90. Une partie mineure de ce prix sert à payer les fournisseurs et vendeurs de ces sacs, le solde étant restitué aux collectivités publiques proportionnellement aux poids de déchets livrés à l'Usine de traitement des ordures du Valais central.

Par 303 voix, l'Assemblée renonce à la lecture du règlement alors que 25 personnes en demandent une lecture partielle.

3.3. Questions, Réponses et Prises de position

Le Président remercie Monsieur Carlo Clivaz pour ses explications et l'excellent travail que lui et son équipe ont livré. Le Président ouvre la discussion :

Q : *Pour quelle raison a-t-il été décidé d'utiliser le volume SIA des bâtiments pour déterminer la taxe de base ?*

R : L'information est précise, indiscutable et est disponible.

Q : *Selon l'art. 32, la taxe est due pour toutes les propriétés. Qu'en est-il d'une grange/écurie active ou désaffectée ?*

R : Les granges/écuries ne sont pas prises en compte pour le calcul de la taxe de base.

Q : *Les paysans sont-ils soumis à la taxe ?*

R : Oui, ils y sont soumis.

Q : *L'utilisation des sacs noirs actuels sera-t-elle encore autorisée ?*

R : Dès le 1^{er} janvier 2018, seuls les nouveaux sacs blancs pourront être utilisés pour l'élimination des déchets urbains. Ceux qui seront encore en possession d'anciens sacs noirs devront leur trouver un autre usage.

- Q : *Les horaires des déchetteries seront-ils modifiés ?*
R : Dans un premier temps, les horaires resteront inchangés. A l'usage, il va de soit qu'ils seront adaptés en fonction de la fréquentation des déchetteries.
- Q : *Obliger à mettre dans les sacs blancs les encombrants d'une taille inférieure à 60 cm produit plus de déchets. Ce n'est pas logique.*
R : Tous les déchets urbains, y compris les encombrants cités doivent être mis dans les sacs blancs. Les autres déchets récupérables pourront être déposés dans les déchetteries, comme jusqu'ici.
- Q : *Comment seront traités les déchets de cuisine ?*
R : La solution pour ceux qui disposent d'un compost est évidente. Pour les autres, ces déchets sont à mettre dans les sacs blancs. La Commune recherche néanmoins des solutions avec certains partenaires. Ainsi, des solutions seront proposées aux restaurateurs, aux cliniques et autres gros producteurs de déchets de cuisine.
- Q : *Le tri des déchets est-il profitable ?*
R : Il l'est à double titre. Par soucis écologique d'autre part. Il l'est aussi pour les sociétés spécialisées dans la valorisations de certains déchets.
- P : *Puisque les Communes récupèrent une grande partie du coût des sacs en fonction du poids des ordures livrées, il suffit d'y placer des cailloux.*
- Q : *Champsabé ne dispose actuellement pas de Molok. Les sacs à ordures sont régulièrement éventrés. Qu'est-il prévu ?*
R : La question est en discussion avec la Commune de Sierre. Il est clair qu'une solution doit être trouvée pour l'installation d'un Molok et l'enlèvement futur des ordures.
- Q : *Les remerciements sont adressés à la Commune pour l'aide destinée aux parents de nouveaux nés. Qu'est-il prévu à l'égard des personnes incontinentes ?*
R : Dans le cadre de l'introduction de la taxe au sac, un soutien financier envers les personnes incontinentes est à l'étude. Une solution sera prochainement annoncée.
- Q : *Les grandes villes proposent un système de récupération des déchets de cuisines. Pourquoi ne s'en inspire-t-on pas ?*
R : Gérer la récupération dans une ville est plus aisé que dans une Commune composée de 21 villages. La récupération par camion étanche est à l'étude. Avec le temps et les expériences, peut-être que d'autres solutions s'imposeront par elles même.
- Q : *Quand des sacs blancs pour les déchets fécaux des chiens seront-ils introduits ?*
R : Les sacs rouges placés sur les promenades restent en vigueur. Ceux-ci seront à placer dans les poubelles disponibles ou à emporter à domicile.
- P : *Il y a trop peu de poubelles pour les sacs rouges des chiens. Ces sacs se retrouvent de plus en plus le long des promenades jetés par les propriétaires de chiens.*
- Q : *Comment le bon usage des sacs poubelles sera-t-il surveillé ?*
R : La Commune va assermenter des personnes chargées de vérifier par sondage le contenu des poubelles. Par ailleurs, l'installation de caméra aux écopoints est envisagée.
- Q : *Les déchetteries sont éloignées du haut-plateau. Est-il prévu quelque chose pour le dépôt des déchets verts à proximité des lieux d'habitations de la station ?*
R : L'installation d'un lieu de récupération situé à proximité de la station est à l'étude.
- Q : *Vu que les déchets urbains de Champsabé pourraient être enlevés par la Commune de Sierre, comment seront organisés les retours financiers ?*
R : La question sera examinée lorsque la solution pour le dépôt et le transport des déchets sera trouvée pour Champsabé.
- Q : *L'ouverture des Molok à papier est trop petite. Peut-on les agrandir ?*
R : Ces ouvertures sont volontairement maintenues étroites. Ceci oblige à la compression des cartons et permet un gain important de volume.
- Q : *Peut-on placer des cartons dans les Moloks à ordures ?*
R : Les cartons sont à déposer pliés dans les Molok de récupération du papier.

Q : *Un ramassage des ordures à domicile est-il prévu ?*

R : A ce jour, un tel système n'est pas envisagé. A l'usage, la Commune prendra d'éventuelles mesures.

Q : *Les forêts sont nettoyées par les Bourgeoisies. Merci à elles. La Commune les soutient-elle ?*

R : La Commune apprécie ces actions et les soutiendra.

Q : *Pourquoi fait-on un tri du verre par couleur alors que l'UTO déverse les différentes bennes au même endroit ?*

R : Effectivement c'est un sujet qui est en discussion avec l'UTO.

Q : *Un Molok c'est profond. Quelles mesures la Commune a-t-elle prises pour éviter les chutes ?*

R : L'ouverture des Moloks est élevée et devrait empêcher les enfants de les atteindre. Aucune mesure n'a été prise pour éviter la chute d'un adulte.

Q : *Les habitations sans raccordement à l'eau et à l'électricité sont-ils soumis à la taxe de base ?*

R : Une telle habitation n'est pas soumise à la taxe de base.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président passe au point suivant.

3.4. Conclusion

Le Président remercie l'Assemblée pour ces questions et revient sur un aspect qui lui semble essentiel. En cas de rejet ce soir du Règlement sur la gestion des déchets, notre Commune deviendrait dès le 1er janvier 2018 une espèce de no man's land : les citoyens et les entreprises des communes voisines viendront déposer illégalement et gratuitement leurs déchets chez nous. Notre Commune, ses citoyens et ses entreprises en supporteraient par contre les conséquences écologiques et financières.

Il rappelle l'unanimité du Conseil communal et invite l'Assemblée à accepter le règlement. Il passe au point suivant.

3.5. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante:

- *Acceptez-vous le Règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Crans-Montana et son entrée en vigueur au 1er janvier 2018 ?*

Le règlement est accepté par 294 OUI, 6 NON et 28 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

4. Soldes d'ouverture au 01.01.2017

4.1. Introduction

Le Président rappelle que les comptes 2016 ont été acceptés par l'Assemblée Primaire du 19.06.2017 et que les soldes d'ouvertures soumis ici résultent de ces comptes. Il s'agit d'une exigence formelle des organes financiers du Canton. Il passe la parole à M. Yvan Rion, responsable du dicastère Finances, pour de plus amples explications.

4.2. Explications

M. Yvan Rion, responsable du dicastère, passe en revue les chiffres détaillés. Ils figurent dans les tableaux ci-après exprimés en mios CHF.

ACTIFS						ATSM
---------------	---	---	--	---	---	-------------

	185.4	59.8	56.2	51.5	13.4	4.6
DISPONIBILITES	13.8	1.4	5.0	6.7	-0.2	0.9
AVOIRS	17.9	8.6	5.4	3.0	1.0	0.0
PLACEMENTS	25.7	6.2	0.5	17.8	1.3	0.0
TRANSITOIRES	6.2	0.9	1.4	3.3	0.5	0.0
INVESTISSEMENTS	100.9	36.1	38.5	12.0	10.6	3.7
PRETS, PARTICIP.	14.6	0.7	5.4	8.4	0.0	0.0
SUBV. D'INVESTIS.	5.9	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0
FONDS SPECIAUX	0.4	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0

PASSIFS						ATSM
	185.4	59.8	56.2	51.5	13.4	4.6
ENGAGEMENTS	5.4	0.0	2.5	1.4	1.5	0.0
DETTES CT	1.7	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0
DETTES LT	48.9	0.0	29.0	10.7	5.4	3.8
PROVISIONS	1.5	1.3	0.0	0.0	0.3	0.0
TRANSITOIRES	5.3	4.6	0.0	0.4	0.2	0.0
FONDS SPECIAUX	10.6	1.8	4.4	2.0	2.5	0.0
FORTUNE NETTE	111.9	52.1	20.3	36.9	1.8	0.8

4.3. Questions et Réponses

Le Président remercie M. Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question formulée.

Le Président passe au point suivant.

4.4. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante:

- *Acceptez-vous les soldes d'ouverture au 1er janvier 2017 des comptes actifs et passifs de la Commune de Crans-Montana résultant de la consolidation des comptes au 31.12.2016 des communes de Chermignon, Montana, Randogne et de Mollens acceptés par l'AP du 19.06.2017 et de l'ATSM selon rapport de révision FIDAG du 31.08.2017 ?*

Les soldes d'ouverture sont acceptés par 325 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

5. Nomination des réviseurs aux comptes 2017-2020

5.1. Introduction

Le Président rappelle l'importance que revêtent les réviseurs des comptes. Ils s'assurent que les recettes sont régulièrement encaissées, que les charges effectivement dues sont payées et que les comptes sont tenus selon les règles établies.

Il passe la parole à M. Yvan Rion, responsable du dicastère Finances, pour de plus amples explications.

5.2. Explications

M. Yvan Rion, responsable du dicastère, rappelle les étapes du processus de nomination :

- Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour la période d'une législature sur proposition du Conseil communal.
- Le 21.07.2017, le Conseil communal a fait paraître au Bulletin officiel un appel d'offre
 1. Présentation de l'entreprise (for juridique, structure du capital, volume d'affaires, prestations offertes, expérience dans le domaine de la révision de communes en Valais, structure des clients).
 2. Composition de l'équipe de révision avec leurs qualifications, désignation de la personne de contact compétente pour les demandes d'informations complémentaires.
 3. Détail des honoraires en fonction des prestations offertes.
- Trois sociétés ont répondu à cet appel d'offre :
 1. NOFIVAL fiduciaire et révision à Sion
 2. BDO SA à Sion
 3. Consortium Fidag - Fiduciaire de Crans-Montana - Fiduciaire Gaston Clivaz à Crans-Montana
- En date du 17.10.2017, le Conseil communal a proposé que le choix de l'Assemblée se porte sur le Consortium Fidag - Fiduciaire de Crans-Montana - Fiduciaire Gaston Clivaz à Crans-Montana

5.3. Questions et Réponses

Le Président remercie M. Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question formulée.

Le Président passe au point suivant.

5.4. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante:

- *Acceptez la nomination du consortium de réviseurs Fidag - Fiduciaire de Crans-Montana Fiduciaire Gaston Clivaz à Crans-Montana pour la législature 2017 – 2020 ?*

La nomination est acceptée par 313 OUI, 1 NON et 14 absentions

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

6. Divers (Questions, Réponses, Prise de position)

P : Madame Valérie Favre demande que son intervention soit intégralement reportée au procès-verbal :

13.5 Mios

Depuis le 28.09.2017 quelques politiques et membres du Conseil d'Administration de CMÉnergie brandissent une carte afin de museler toute contestation :

« Les assemblées primaires ont décidé en décembre 2014 d'un cautionnement de 13.5 Mios en faveur de CMÉnergie »

Il me semble qu'un devoir de vérité s'impose. J'ai assisté à l'AP de Montana le 11.12.2012. Sur les 11 pages du procès-verbal, le point concernant le cautionnement représente 6 lignes y compris la question qui nous a été posée.

Dans cette assemblée, on nous a expliqué le souhait de créer un réseau de chauffage à distance permettant de récupérer la chaleur de la Patinoire afin de chauffer les bâtiments publics à savoir :- le futur bâtiment communal du Steffany – le Centre Scolaire – l'Aqualoisir.

La situation 3 ans plus tard est la suivante : - le Steffany a refusé de se raccorder au CAD et s'est raccordé au gaz – le Centre Scolaire n'est plus client du CAD mais un fournisseur du CAD, 2 chaudières à gaz ont pris place dans le bâtiment – l'Aqualoisir est devenu un fantôme.

Dans cette AP on ne nous a pas dit : - qu'on allait mettre à genoux les commerçants du centre de Montana – qu'on allait devoir payer 12ct le KWH+TVA+taxe de puissance, ce qui doublera la facture de chauffage pour les plus chanceux. Je n'ai pas eu le même professeur de mathématique que l'ancien directeur de CMÉnergie mais les administrateurs qui ont fait leurs calculs arrivent tous à la même conclusion. On ne nous a pas dit : qu'on allait sacrifier le plus bel endroit de Crans-Montana pour y implanter une centrale de chauffe et une zone industrielle.

Ce projet est une aberration économique tant pour ceux que la commune souhaite contraindre au raccordement que pour les citoyens qui devront couvrir les déficits d'exploitation.

La réalité est que nous aurions dû avoir l'information complète du Régent dans les assemblées primaires de 2014. Mais il n'est pas trop tard !

Le Plan B

Oui, il existe un plan B mais le Président de CMÉnergie surfe sur la peur des citoyens de Crans-Montana. Le plan B consiste à : - Arrêter l'implantation boulimique des tuyaux dans toutes nos routes. – Le Centre Scolaire étant devenu un fournisseur de CAD, il pourra alimenter ceux qui sont sur son chemin et qui en font la demande. – Pour l'avenue de la Gare, il suffira de s'inspirer de ce qui s'est fait sur la magnifique commune de Lens au Régent.

Ne nous dites plus qu'il fallait refaire absolument les routes du centre de Montana car le rond-point de l'Albert 1er (aménagement des trottoirs et luminaires compris) avait subi un lifting complet en 2003. Fallait-il tout refaire 14 ans plus tard ?

La Montagnette

Sur les ondes de Rhône FM ou en pleine page du Nouvelliste, j'ai appris que la Montagnette était une décharge. Quelques citoyens de Randogne m'ont affirmé qu'ils se rappelaient avoir décidé en Assemblée Primaire de mettre la Montagnette en zone sportive.

Nos voisins politiques décident-ils de l'affectation des terrains sur notre commune ?

Nos voisins politiques décident-ils d'implanter une zone industrielle sur notre territoire ?

Ce que je sais, c'est qu'à deux pas de la Montagnette nos enfants, nos touristes, les résidents font : foot, équitation, marche, golf, pédalo, baignade, tennis, bateau, accrobranche...

Ce que je sais, c'est qu'à quelques centaines de mètres nous avons : - Le centre scolaire de Crans-Montana – un centre de vacances pour les enfants. A vol d'oiseau nous avons : l'école primaire de Randogne – l'école des Roches.

Pour peu que les vents se lèvent, les particules fines seront justes au-dessus de leurs têtes et la poussière du CHROME 6 dans leurs narines.

N'oubliez pas une centrale de chauffe à proximité du Green no 15 du golf Ballesteros pourtant il y a facilement 200 logements à chauffer aux abords de ce coin idyllique. N'oubliez pas une centrale de chauffe avec la valse des camions à 2 pas de l'école du Régent.

Nos enfants sont-ils moins dommagés que ceux de nos voisins ?

Les citoyens de la commune de Crans-Montana sont-ils devenus des asservis ?

Quelle est la valeur de la Moubra qui est un des sites fondateurs de notre station au même titre qu'Ycoor, Ballesteros, Nicklaus, nos lacs et nos ballades ? 4.5 Mios / 6 Mios /13.5 Mios /17 Mios /38 Mios ?

LA VALEUR DE CE SITE EST INESTIMABLE.

Le Conseil communal est en train de décider tout seul d'y implanter une usine de production de chaleur et demain une zone industrielle sans consulter les citoyens : Quel déni de démocratie !

Conclusion

Je suis passée ce matin consulter le dossier de mise à l'enquête du CAD, j'ai le no 20 sur le registre que l'on doit signer. J'imagine que nos conseillers sont dispensés de s'inscrire. Je n'ai pas vu le nom des présidents de partis et des membres des comités. Je n'ai pas vu le nom de ceux qui sont à des km de la centrale et qui nous font la leçon mais peut-être sont-ils passés après moi.

J'espère que le conseil communal ne prendra pas à la légère les oppositions déposées contre ce projet. Ne balayez pas d'un revers de main les oppositions qui formellement ne respectent pas les termes juridiques.

Je vous prie de protocoler mon intervention afin que notre jeunesse sache qu'il y a eu des courageux qui se sont battus contre ce projet qui est une aberration écologique et économique.

Errare Humanum est, perseverare diabolicum = L'Erreur est humaine, persévérer est diabolique.

Je remets à M. Laurent Bagnoud un livre intitulé « Un siècle de Tourisme à Crans-Montana ». Sur la couverture : une image qui date de 1915 et qui représente les 4 lacs de la station. Nos anciens avaient compris que ce site est un joyau inestimable. Il est de notre responsabilité de préserver ce que nos anciens nous ont légué.

Q : *Un flyer du jour annonce la Fête des aînés. Pourquoi est-elle réservée aux 70 et plus... ?*

R : *Monsieur Nicolas Féraud fait part d'un très grand nombre d'aînés dans la Commune. Ouvrir à des personnes moins âgées augmenterait considérablement le nombre d'inscrits et rendrait la manifestation ingérable d'un point de vue logistique.*

Q : *Le contribuable paie pour des projets dont de nombreux capotent. Comment la Commune s'en prévient-elle ?*

R : *Monsieur Yvan Rion indique que les plans financiers sont très attentivement examinés et que le suivi des projets fait l'objet de la plus grande attention. Par ailleurs, une commission de gestion a été instaurée par la Commune et sera chargée entre autre de l'analyse de certains projets du point de vue financier.*

Q : *La Fondation Pierre-Arnaud est en déficit. Elle est située sur la juridiction de Lens. Et pourtant, les citoyens de Crans-Montana passent à la caisse. Pourquoi ?*

R : *Monsieur Nicolas Féraud indique qu'aucune somme n'a été réservée pour cette question au budget communal 2017.*

P : *Il est demandé qu'une information détaillée soit fournie à propos du Chauffage à distance lors de la prochaine Assemblée primaire. L'information devrait également faire le point sur les dépenses déjà engagées.*

P : *De nombreuses « vieilles choses » sont jetées à la déchetterie. Il y a parfois des trésors qui sont jetées. Le personnel des déchetteries devrait être rendu attentif et collecter ce matériel afin de permettre la célébration du passé dans un avenir proche ou lointain.*

P : *Plusieurs défibrillateurs ont été installés sur notre Commune, c'est à saluer. J'invite à en installer au moins un dans chacun de nos villages.*

Q : *Le dossier de Centrale de chauffe est très évasif sur la question du bois de chauffe. Il y est fait mention que le bois sera de provenance locale. Par ailleurs, des analyses cantonales et régionales font état d'une insuffisance de bois de chauffe. Sur les quantités mentionnées par ce rapport, près du 1/4 seraient utilisées par Crans-Montana seul. Que cela signifie-t-il ?*

R : *Monsieur Nicolas Féraud indique que les responsables des centres de triages ont été impliqués dans le cadre du projet de Centrale de chauffage. Ils sont unanimes pour dire que les réserves locales sont largement suffisantes.*

P : *Le projet de Centrale de chauffage est notoirement trop peu fouillé. Les fondations de ce projet reposent sur du sable et le rendent totalement instable.*

Q : *Toujours à propos du projet de Centrale de chauffage. Comment seront traitées les cendres de combustion ?*

R : Monsieur Nicolas Féraud indique que les cendres seront stockées dans des containers étanches et fermés puis transportés de manière sécurisée vers un centre de traitement de celles-ci. Ces installations devront répondre aux bases légales lesquelles seront contrôlées par le Canton et la Confédération.

Q : *A propos des transports publics, y a-t-il de nouvelles liaisons prévues ?*

R : Monsieur Nicolas Féraud indique que des discussions sont en cours ; elles visent à augmenter les cadences et à réexaminer certains arrêts (certains sont complètement perdus au milieu de nulle part), voir à en installer de nouveaux compte tenu des développements en cours.

P : *Il est demandé que le projet de Télécabine d'Aminona soit abordé lors d'une prochaine Assemblée primaire.*

P : *Vu le débordement du torrent à Ollon, il est conseillé aux responsables et employés des Travaux publics de régulièrement nettoyer les torrents.*

Q : *Le nombre de projets avortés concernant la « Maison de santé » est important. Le besoin est pourtant bien réel. Où en est-on à ce propos ?*

R : Madame Romaine Duc-Bonvin confirme que c'est un des sujets prioritaires de la Commune. Elle fait état de discussions à divers niveaux, certaines impliquant les autorités cantonales, d'autres les autorités intercommunales, ainsi que les directions de l'Hôpital cantonal, de cliniques locales, d'investisseurs institutionnels intéressés. Toutefois, il est impossible d'être plus précis ni rassurant à ce stade.

Q : *Quel est le point de situation à propos du projet AquaLoisirs ?*

R : Monsieur Nicolas Féraud indique que le Comité directeur de l'ACCM est en liaison permanentes avec des investisseurs privés qui souhaitent réaliser ce projet. A l'heure actuelle des sondages sont en cours et le permis de construire est en vigueur jusqu'à l'été prochain.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il assure que les membres du Conseil communal s'investissent avec le plus grand sérieux dans leurs domaines de responsabilité respectifs et veillent à s'entourer des compétences nécessaires.

Il invite l'assistance à partager le verre de l'amitié et clôt l'Assemblée à 22h45.

Le Président :

Nicolas Féraud

Le secrétaire :

Marcel Riccio